

Historiettes et légendes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1904)**

Heft 34

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-201422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tellement qu'il y eut des forêts qui s'allumèrent. Les arbres fleurirent au mois de février; les herbes étaient pour lors aussi avancées qu'elles le sont aux autres années au mois de mai. On moissonna à la St-Jean. La plupart des fontaines tarirent. Il n'avait point plu depuis la Chandeleur jusqu'au 20 juin, et de là il ne plut point jusqu'au mois de septembre. Les vendanges commencèrent le 10 août. Le setier de vin ne valait à Soleure que onze batz et un creutzer.

BOYVE.

Historiettes et légendes.

Château-d'Ex nage dans la joie. Les rails du Montreux-Oberland le relient depuis hier au reste du monde, par Montbovon, en attendant de le faire aussi par Zweisimmen. Et dire qu'il fut un temps où le chef lieu du Pays-d'Enhaut ne demandait pas mieux que de demeurer dans son isolement! Ainsi, quand il fut question d'établir un chemin entre Château-d'Ex et le Pays de Vaud, par les Mosses ou Jaman, la commune déclara qu'elle espérait bien que Leurs Excellences ne la chargeraient pas d'une nouvelle grande route, qui ne lui serait d'aucune utilité, mais qui, au contraire, la ruinerait entièrement.

La population se contentait alors du mauvais chemin du Pas de la Tine, qui traversait un défilé longtemps réputé infranchissable. Selon une tradition que rapporte le doyen Bridel, le premier humain qui osa se risquer dans ces formidables rochers de la Tine, qui séparent la Haute de la Basse-Gruyère, fut un jeune chevalier qu'avait entraîné sa passion pour la chasse au chamois. Au lieu de trouver, comme il le croyait, un pays sauvage, rempli de loups, de serpents et de monstres, il vit avec admiration s'étendre devant lui un magnifique bassin, couvert de prairies verdoyantes et parsemé de petits lacs; c'était un « beau désert », dont il prit aussitôt possession et où il établit une petite colonie de bergers.

De l'an 1000 à l'an 1554, le Pays-d'Enhaut demeura sous la domination des comtes de Gruyère. Ce fut le temps de la joie et des plaisirs, des rondes ou « coraules » auxquelles prenait part toute la population, comme cette coquille, conduite par le comte Rodolphe, qui commença le dimanche au soir dans la cour du château de Gruyère avec sept personnes et finit le mardi sur la grande place de Gessenay avec sept cents. Le prince offrit à cette armée de danseurs une collation où furent consommés vingt chamois et mille tommes!

Tout cela disparut lorsque le Pays-d'Enhaut tomba dans les mains des Bernois. Défense fut faite de danser, excepté aux foires, revues générales et noces; défense encore de jouer aux cartes, ainsi que « d'avoir sur la langue le nom du diable, étant une impiété si grande qui donne lieu et accès à ce lion rugissant de l'enfer pour dévorer les âmes et les assujettir par ses artifices ».

Une ordonnance de 1661, adressée au bailli, a la teneur suivante:

Nous avons appris que l'on vaque le jour du dimanche en plusieurs lieux à la reddition des comptes de montagne, voire qu'on en fait des jours qu'on mesure le lait, où on sépare les brebis et autres telles occupations, sous prétextes que ce sont d'anciennes coutumes du pays. Mais il s'y trouve beaucoup de gens, hommes et femmes, garçons et filles; il s'y commet par conséquent beaucoup de scandales, lubricités et pétulances, étant par ce moyen le jour du repos grandement profané. C'est pourquoi nous avons trouvé très nécessaire de te commander d'y prendre soigneuse garde.

Château-d'Ex faisait partie du bailliage du

* Nous puisons la plupart de nos renseignements dans la *Notice historique et descriptive* sur Château-d'Ex et le Pays-d'Enhaut, publiée en 1882 par le Club du Rubly.

Gessenay, avec les trois autres communes de Rossinières, Gessenay et Rougemont. Le premier bailli fut Joseph-Rodolphe de Graffenried, qui prit possession de son siège le 24 novembre 1555 et qui, « ayant gouverné le peuple deux ans en douceur et patience, fut rappelé à Berne à cause de la pesanteur de son corps ».

M. de Graffenried eut au nombre de ses successeurs le spirituel M. de Bonstetten, que LL. EE. n'aimaient pas énormément, à cause de ses idées quasi révolutionnaires. C'est même au château de Rougemont, siège du bailliage, que M. de Bonstetten commença sa carrière administrative. Son début dans les fonctions publiques fut marqué par une circonstance plaisante. La veille de son départ de Berne, un vieux conseiller de sa connaissance le fit prier de ne pas manquer de passer chez lui. M. de Bonstetten, ne doutant point que ce patricien influent n'eût à lui faire quelque communication officielle, ou peut-être quelques instructions bienveillantes à lui fournir, se hâta de se rendre à son invitation. Lorsqu'ils furent seuls, le vieux conseiller lui dit gravement:

— J'ai un conseil à vous donner: j'ai été dans mon temps, bailli à Gessenay, et je vous dirai qu'il arrive assez souvent que les administrés, qui vous doivent, au nouvel-an, un grand fromage, vous en apportent deux petits. Ne tolérez pas cet abus, car j'ai observé que les gros sont bien meilleurs et, en outre, se gardent mieux.

On ne dit pas si M. de Bonstetten répondit:

Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute, mais, ce qui est certain, c'est qu'il prenait un grand plaisir à raconter l'anecdote, avec quelques autres du même genre.

La chronique parle d'un bailli du Gessenay qui, « ayant gouverné le bailliage six années s'en retourna à Berne avec beaucoup d'or dans sa bourse ». Ce fut là une exception; car le Pays-d'Enhaut n'eut en somme pas trop à se plaindre des lieutenants de Leurs Excellences. Il posséda aussi des pasteurs dont le souvenir est resté cher dans la contrée. Citons en particulier le doyen Bridel, à Château-d'Ex, et le doyen Henchoz, à Rossinières. Ce dernier eut le même sort que le fameux pasteur Martin, de Mézières. Comme LL. EE. voulaient prélever la dime sur les pommes de terre, les paysans de Rossinières s'en allèrent consulter leur conducteur spirituel, pour savoir si le nouveau comestible était un légume.

— Pas du tout, déclara le ministre, ce n'est pas un légume, c'est une solanée!

Fort de cette réponse, les paysans refusèrent obstinément de laisser dimer leurs pommes de terre. LL. EE. prirent fort mal cette plaisanterie et envoyèrent même le trop savant botaniste en prison.

A ces reminiscences du passé, on nous permettra d'ajouter, à titre d'échantillon du patois du Pays-d'Enhaut, la prière suivante qu'on prononçait jadis en passant la gorge mal famée de la Malacheneau.

Que Diu no préjervai
Dé l'oji, dou parvai;
Dé la goirdze dou lau;
Dé la moirt dou traitau;
Dé foui, dé thâma,
Et dé la chebetâna;
Dé l'ivue correint,
Et di chés déroutseint;
Ainsi soit-y, Amein!

Hâtez-vous lentement. — Un monsieur entre chez un coiffeur pour se faire raser.

— Je suis très pressé, dit-il au garçon.

— Bien, monsieur.

Et le garçon, dans sa précipitation, donne à

gauche et à droite des coups de rasoir maladroits.

— Allez plus lentement, fait le client; je suis pressé.

Kaize-té. — Le syndic de M^{me} n'aime pas la contradiction.

Dans les séances de la municipalité, lorsqu'un de ses collègues n'est pas de son avis, il lui dit simplement:

« Kaize-té, t'i onna bite, te 'na rein à dere ».

Le bonheur des enfants et la tranquillité des parents. — La municipalité de C^{me} a pris la résolution suivante:

« Permis aux jeunes gens de C^{me} de battre le tambour, mais à la condition de ne pas faire de bruit ».

Une opinion sur la guerre.

Il s'agit de la guerre, en général, et l'opinion est de Voltaire.

« Tous les vices réunis de tous les âges et de tous les lieux n'égalèrent jamais les maux que produit une seule campagne.

» Tant que le caprice de quelques hommes fera loyalement égorger des milliers de nos frères, la partie du genre humain consacrée à l'héroïsme sera ce qu'il y a de plus affreux dans la nature entière.

» Que deviennent et que m'importent l'humanité, la bienfaisance, la modestie, la tempérance, la douceur, la sagesse, la piété, tandis qu'une demi livre de poudre, tirée de six cents pas, me fracasse le corps, et que je meurs, à vingt ans, dans des tourments inexprimables, au milieu de cinq ou six mille mourants, tandis que mes yeux qui s'ouvrent pour la dernière fois voient la ville où j'esuis né détruite par le fer et par la flamme, et que les derniers sons qu'entendent mes oreilles sont les cris des femmes et des enfants expirant sous des ruines, le tout pour les prétendus intérêts d'un homme que nous ne connaissons pas ».

On coffre à serraille.

Lo pouro François Botsard avai bin z'au zu travailli, ma quand l'adzo et lè z'infirmittà furant quie, fu portant bin d'obedzi d'arretà et de teni lo lli à tsaud dzor et né. Lâi étai vegnâi à onna tsamba onna paralidzi, que l'è, à cein que crayo, onna maladi io lè mädzo lâi cougnâissant atant que ma choqua, et que lâi pouant atant qu'onna tchivra aprî dau marin, po cein que lè gaillâ prévouda et que vo tint pertot. Vo dîant que l'è la tsamba que ne pao pas budzi, mâ que tot lo mau l'è à la tita. Dusse itre 'na granta dzanlhie; l'è prâo su po vèrè se on vâo sè la laissi tsapliottâ cliia tita. Aprî cein, on ne souffretrâi pet-itre pas bin mé grandteimps.

Dan François Botsard tsese malado de cliia paralizi et ma fâi sa fenna, la Marienne, l'eut prâo à fère pè l'ottô, iô failâi gouvernâ lè faille et lè z'agni, patourâ la modze, portâ à medzi âi caions et soigni clii l'impoteint que failâi appouyi po lo menâ su la chôla, à respet, que vo sède prâo cein que cein va à dere. Cliia chôla l'ètai on vilho seillon qu'on servessâi lè z'autro iädzo po bailli lo baïre à vi. On lo reidussâi dèso lo lli et on lo saillèssâi quand failâi, ma l'ire gaillâ maulézi. On dzo que l'avâi z'u la vesita d'onna cousena que demorâve pè Lozena, sta z'isse avâi de à la Marienne:

— Ne sa-to pas atseta, pè Lozena, dein cliiau bazâ iena de cliiau chôle que l'ant on pertè ào mâitet, lâi a on petit couvert que sè met dessu et on ne vâi rein. A la vela, l'appelant